

L'équipe d'ASSUREIPSS vous invite à son assemblée générale qui se tiendra le jeudi 30 mars à 18H30-20H en présentiel salle PS3 011 du PFRS 2 rue des Rochambelles. Il sera aussi possible de suivre l'AG en distanciel (en espérant que tout se passe bien au niveau technique). Nous vous enverrons le lien vision quelques jours avant.

Elle sera suivie d'une réunion du CA pour élection du bureau et d'un pot de l'amitié.

**L'ordre du jour est le suivant :**

**Rapport moral**

**Rapport d'activités 2022 ( se vote)**

**Rapport financier 2022 ( se vote)**

**Tour de table :** attente et proposition des membres vis à vis de l'association

**Projets 2023-2024**

**Questions diverses :** Merci de NOUS SIGNALER LES QUESTIONS que vous souhaitez porter à l'ordre du jour (le faire impérativement SVP avant le 23 mars )

**Elections :** Présentation de nouvelles candidatures et renouvellement des membres sortants du CA c'est à dire élus il y a 2 ans à savoir Pascale Schumann Bart : Pascale se représente.

**NB :Seules les personnes à jour de leur cotisation 2023 peuvent voter.**

La participation au conseil d'administration est un acte important de la vie associative, la dynamique est liée aux échanges, propositions, réflexions collectives. N'hésitez pas à présenter votre candidature si vous souhaitez vous impliquer plus concrètement dans la promotion de la santé sexuelle. N'hésitez pas à porter des idées nouvelles au sein de notre association. Il y a tant à faire sur cette thématique.

Si vous ne pouvez venir à l'assemblée générale, merci :

- De régler votre adhésion 2023 L'inscription se fait en ligne avec paiement en ligne, au lien: <https://education-sante-sexuelle-assureipss.s2.yapla.com/fr/espace-membres/authentication/>
- De donner un pouvoir à un.e adhérent.e présent.e (maximum de 2 pouvoirs/personne)

**Rappel : ARTICLE 13 des statuts – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'association est dirigée par un conseil de quatre à douze membres, élus pour deux années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Il est souhaitable que le conseil d'administration soit composé d'au moins un étudiant de chaque filière d'étude en santé sans que cela soit une condition nécessaire pour l'élection ou le fonctionnement du conseil d'administration... Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois... Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

Isabelle Asselin Présidente



